

Sainte-Thérèse, le 22 juin 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le lot 6 397 099, Allée du Golf à Saint-Eustache
V/Réf. : E-21-458

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 11 juin dernier concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation du 13 février 2017, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3)

Sainte-Thérèse, le 13 février 2017

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

N/Réf.: 7311-15-01-72005-13
401335216

Objet: Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 1^{er} mars 2016, reçue le 2 mars 2016 et complétée le 7 février 2017, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le prolongement de la rue Allée du Golf et les rues A, B et C faisant parties de la phase II du parc industriel Albatros. Mise en place d'un poste de pompage des eaux usées sans trop-plein.

Les travaux se dérouleront sur les lots 5 590 507, 5 590 508, 5 853 721 et 5 853 726, cadastre du Québec, ville de Saint-Eustache, MRC Deux-Montagnes.

Coordonnées MTM8 (nad 83) : X = 271 195, Y = 5 046 203.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, signé par Mario Guérin, ing., Ville de Saint-Eustache, en date du 29 février 2016;
- Lettre du 24 mai 2016, signée par Mario Guérin concernant des informations complémentaires sur la gestion des eaux pluviales;
- Courriel du 16 décembre 2016 (14:00) de Mario Guérin concernant des informations complémentaires notamment sur la gestion des eaux pluviales, la capacité hydraulique du cours d'eau Barbe, l'érable noir et la mise à jour de la description des ouvrages d'assainissement;

- Lettre du 2 février 2017, signée par Mario Guérin concernant l'érable noir;
- Plans SM-351 (SM-01 à SM-07, SM-09 à SM-11, SM-14 à SM-16) rév. 1
les plans SM-351 (SM-08 et SM-12 et SM-13) rév. 2, signés et scellés par Mario Guérin, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/YA/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides